AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C2318
FR0000054470-FS0726

3 juillet 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 juillet 2020, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 29 juin 2020, le seuil de 10% des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés JP Morgan Securities plc[1], JP Morgan Securities LLC[1] et JP Morgan GT Corporation[1] qu'elle contrôle, 13 195 637 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 10,92% du capital et 9,93% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
JP Morgan Securities plc	13 193 527	10,88	13 193 527	9,89
JP Morgan Securities LLC	6 110	0,01	6 110	0,01
JP Morgan GT Corporation	50 000	0,04	50 000	0,04
Total JP Morgan Chase & Co.	**13 195 637**	**10,92**	**13 195 637**	**9,93**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT hors marché.

À cette occasion, la société JP Morgan Securities plc a déclaré avoir franchi individuellement en baisse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 6 084 551 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 195 contrats « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 17 juillet 2020 et le 22 juin 2023 et exerçables à des prix compris entre 72,72 € et 78,00 € par action UBISOFT ENTERTAINMENT; et

- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 1 147 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC d'utiliser lesdites actions à tout moment.

[1] Contrôlée au plus haut niveau par JP Morgan Chase & Co.
[2] Sur la base d'un capital composé de 121 284 545 actions représentant 133 372 268 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 6 548 628 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 548 604 actions UBISOFT ENTERTAINMENT[3] résultant de la détention de 33 contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 22 décembre 2020 et le 25 juin 2025, et (ii) 6 000 024 actions UBISOFT ENTERTAINMENT[3] résultant de la détention de 49 contrats « *physical-settled put options* » à dénouement physique, exerçables entre le 8 juillet 2020 et le 22 juin 2023 à des prix compris entre 45,51 € et 77,75 € par action UBISOFT ENTERTAINMENT.

La société JP Morgan Chase & Co. a précisé détenir, au titre de l'article 223-14 III, 1° du règlement général, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 55 915 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») dont l'exercice peut intervenir à tout moment jusqu'au 24 septembre 2024 et pouvant donner droit à autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT au prix unitaire par action de 114,63 €.

[3] Sur la base d'un delta de 1.